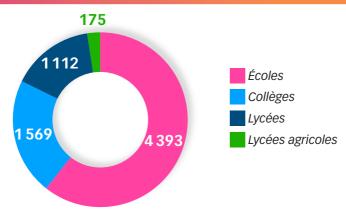


Les établissements

L'implantation des **7 249 unités pédagogiques**¹ de l'enseignement catholique est très inégale selon les régions. Elle évolue très peu dans le temps. Les **écoles**, en grande majorité maternelles et élémentaires, sont de taille moyenne: 63 % d'entre elles ont de 4 à 11 classes, seules 18 % ont 12 classes et plus. 53 écoles (1,2 % du total) sont des écoles à classe unique. Les **collèges et lycées** relevant de l'Éducation nationale sont souvent regroupés dans des ensembles scolaires. Ils sont de taille plus modeste que ceux de l'enseignement public. Enfin, 71 % des **lycées agricoles** ont moins de 300 élèves.

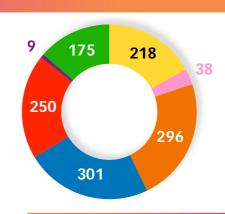
1. Une unité pédagogique est une école, un collège ou un lycée. Un établissement peut comporter une ou plusieurs unités pédagogiques.

RÉPARTITION DES 7 249 ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES



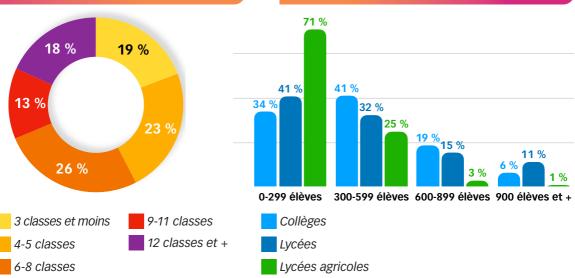
RÉPARTITION DES 1287 LYCÉES



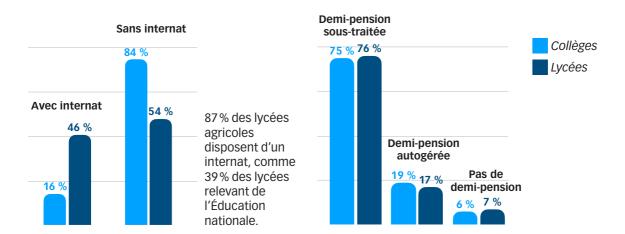


TAILLE DES ÉCOLES

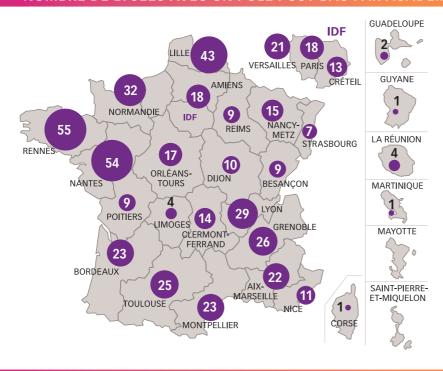
TAILLE DES COLLÈGES ET LYCÉES



INTERNAT ET DEMI-PENSION (collèges et lycées, enseignement agricole compris)

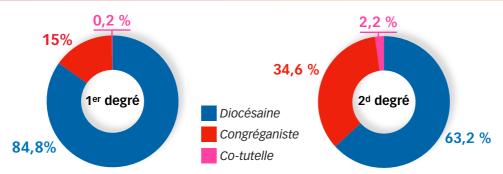


NOMBRE DE LYCÉES AVEC UN PÔLE POST-BAC PAR ACADÉMIE



516 lycées privés sous contrat, dont 72 lycées agricoles, possèdent un pôle post-bac. Ils sont fédérés au sein de RenaSup (Réseau national d'enseignement supérieur privé de l'enseignement catholique).

RÉPARTITION PAR TUTELLE (en % des unités pédagogiques)



Chaque établissement relève d'une autorité de tutelle, mandatée ou agréée par l'évêque du lieu. Elle est exercée par une personne physique. Le plus souvent, il s'agit du directeur diocésain pour les établissements sous tutelle diocésaine, et du supérieur majeur ou de la supérieure majeure pour les établissements sous tutelle congréganiste. Suite à des regroupements, certains établissements ont une double tutelle (cf. Statut de l'enseignement catholique, art. 178-179).

Les élèves

L'enseignement catholique sous contrat scolarise **2069671 élèves** à la rentrée 2022. Il enregistre une baisse sensible (-18115 élèves), avec des variations très différentes selon les niveaux d'enseignement.

Le **premier degré** perd près de 9000 élèves, soit 1,1% de ses effectifs. Cette diminution est légèrement supérieure à celle de l'enseignement public, en recul de 0,9%.

Au total, le **second degré** perd 2434 élèves, soit 0,2% de ses effectifs. Le second degré public est stable sur ce segment (-0,05%).

Les effectifs des **collèges** de l'enseignement catholique sont stables, ceux du public en légère progression (+0,1%). Dans les **lycées relevant de l'Éducation nationale**, les formations générales et technologiques du second degré perdent 748 élèves (-0,2%) quand celles du public en gagnent 1351 (+0,1%). Les formations professionnelles subissent une perte de 2134 élèves (-2%), le public perd 0,5% sur ce créneau.

Pour la deuxième année consécutive, le **post-bac** est en forte baisse, avec 6236 élèves de moins, soit 10,1%. Cette baisse, particulièrement marquée en BTS, est compensée en grande partie par la progression de l'apprentissage (+18%)

L'enseignement agricole perd 465 élèves (-1%) tous niveaux confondus.

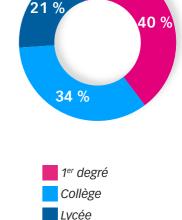
NOMBRE D'ÉLÈVES ACCUEILLIS À LA RENTRÉE 2022

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

2 %

3 %

1er degré		822 236
	Maternelle	272 482
	Élémentaire	547 864
	Structures spécialisées (IME, Itep)	1 890
2 ^d degré		1 147 542
	Collège	707 841
	Lycée	439 701
	dont en formations générales	287 263
	dont en formations technologiques	44 793
	dont en formations professionnelles	107 645
Post-bac		55 463
	dont CPGE	11 737
	dont BTS	38 496
	dont autres formations sous contrat	5 230
Enseignement	44 430	
Total		2 069 671
IME: Institut médico	-éducatif	



Post-bac

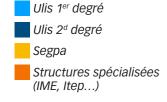
agricole

Enseignement

Itep: Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique CPGE: Classe préparatoire aux grandes écoles

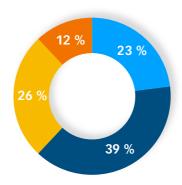
BTS: Brevet de technicien supérieur

ACCUEIL DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS Hors enseignement agricole



Ulis : Unité localisée pour l'inclusion scolaire

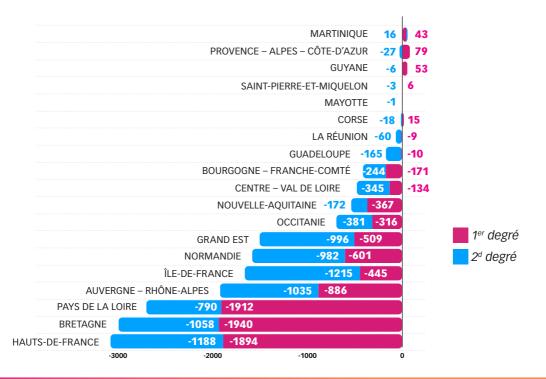
Segpa: Section d'enseignement général et professionnel adapté IME: Institut médico-éducatif Itep: Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique



L'enseignement catholique scolarise 15 853 élèves à besoins éducatifs particuliers, soit 225 de plus qu'à la rentrée précédente (+1,4%). 3614 en Ulis premier degré dans 387 écoles, 6 152 en Ulis second degré dans 2153 collèges ou lycées, 4 197 en Segpa dans 92 collèges et 1890 dans 34 structures spécialisées.

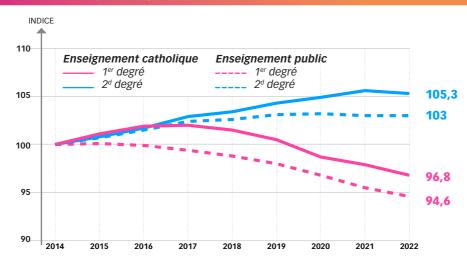
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES 1er ET 2d DEGRÉS PAR RÉGION DE 2021 À 2022

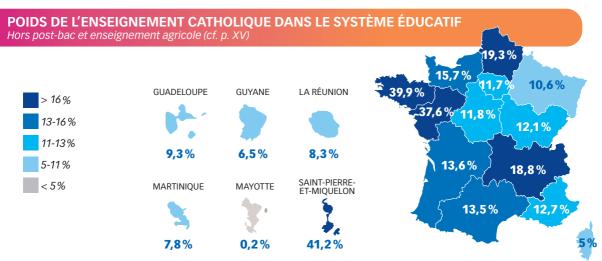
Hors enseignement agricole (cf. p. XV)



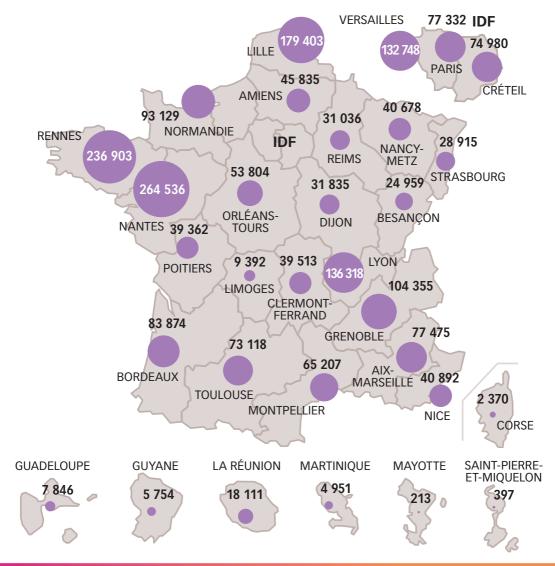
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ET PUBLIC

Hors post-bac et enseignement agricole (cf. p. XV)

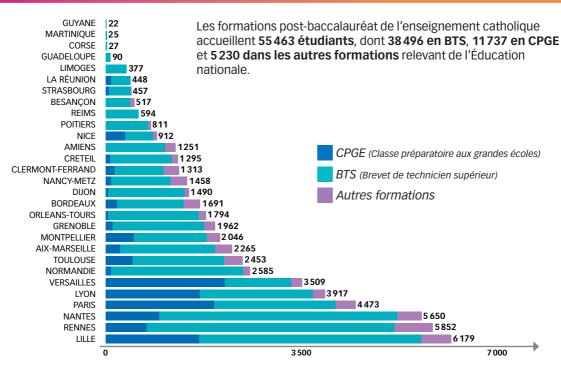




NOMBRE D'ÉLÈVES PAR ACADÉMIE Hors enseignement agricole (cf. p. XV)



NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN POST-BAC PAR ACADÉMIE Hors enseignement agricole (cf. p. XV)



NOMBRE D'ÉLÈVES PAR DÉPARTEMENT ET ACADÉMIE Hors enseignement agricole (cf. p. XV)

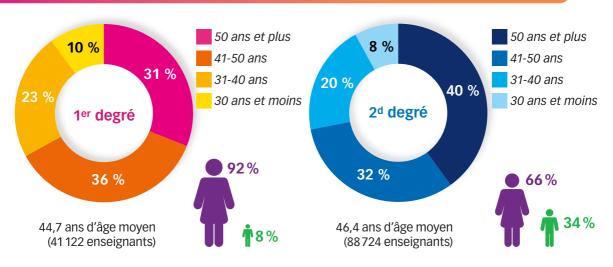
04. Alpes-de-H ^{te} -Provence	1 572	59. Nord	138 404	Total Paris	77 332
05. Hautes-Alpes	1 983	62. Pas-de-Calais	40 999	4.6.01	
13. Bouches-du-Rhône	57 519	Total Lille	179 403	16. Charente	6 972
84. Vaucluse	16 401	19. Corrèze	4 219	17. Charente-Maritime	7 934
Total Aix - Marseille	77 475	23. Creuse	259	79. Deux-Sèvres	12 974
00 1	40.505	87. Haute-Vienne	4 914	86. Vienne	11 482
02. Aisne	10 507	Total Limoges	9 392	Total Poitiers	39 362
60. Oise	16 836	Total Lilloges	7 372	08. Ardennes	4 706
80. Somme	18 492	01. Ain	16 222	10. Aube	7 387
Total Amiens	45 835	42. Loire	34 720	51.Marne	16 400
25.Doubs	12 133	69.Rhône	85 376	52. Haute-Marne	2 543
39. Jura	5 784	Total Lyon	136 318	Total Reims	31 036
70 . Haute-Saône	3 293	11. Aude	4 850		
90. Territoire de Belfort	3 749	30. Gard	21 747	22. Côtes-d'Armor	31 885
Total Besançon	24 959	34. Hérault	24 451	29. Finistère	59 850
		48. Lozère	4 627	35. Ille-et-Vilaine	80 028
24. Dordogne	5 455	66. Pyrénées-Orientales	9 532	56. Morbihan	65 140
33. Gironde	38 328	Total Montpellier	65 207	Total Rennes	236 903
40. Landes	6 075			67. Bas-Rhin	13 441
47.Lot-et-Garonne	6 907	54. Meurthe-et-Moselle	13 193	68. Haut-Rhin	15 474
64. Pyrénées-Atlantiques	27 109	55. Meuse	2 938	Total Strasbourg	28 915
Total Bordeaux	83 874	57. Moselle	18 663	Total otrassouls	20710
03. Allier	5 132	88. Vosges	5 884	09. Ariège	2 187
15. Cantal	2 610	Total Nancy - Metz	40 678	12. Aveyron	12 514
43. Haute-Loire	14 213	44. Loire-Atlantique	98 390	31. Haute-Garonne	28 032
63. Puy-de-Dôme	17 558	49. Maine-et-Loire	64 795	32.Gers	3 992
Total Clermont-Ferrand	39 513	53. Mayenne	20 353	46.Lot	2 899
Total Cicilione i cirana	07 010	72. Sarthe	19 859	65. Hautes-Pyrénées	5 927
2A. Corse-du-Sud	1 275	85. Vendée	61 139	81.Tarn	11 258
2B. Haute-Corse	1 095	Total Nantes	264 536	82. Tarn-et-Garonne	6 309
Total Corse	2 370			Total Toulouse	73 118
77. Seine-et-Marne	24 299	06. Alpes-Maritimes	23 919	78. Yvelines	39 936
93. Seine-Saint-Denis	26 081	83. Var	16 973	91.Essonne	23 490
94. Val-de-Marne	24 600	Total Nice	40 892	92. Hauts-de-Seine	47 304
Total Créteil	74 980	14. Calvados	22 502	95. Val-d'Oise	22 018
Total Cretell	74 700	27. Eure	10 487	Total Versailles	132 748
21. Côte-d'Or	13 658	50. Manche	17 275	Total Forcamos	102710
58. Nièvre	3 079	61. Orne	9 759	Total Métropole	1 987 969
71. Saône-et-Loire	9 502	76. Seine-Maritime	33 106	971. Guadeloupe	7 846
89. Yonne	5 596	Total Normandie	93 129	972. Martinique	4 951
Total Dijon	31 835	40 Char	4.277	973. Guyane	5 754
07. Ardèche	16 749	18. Cher 28. Eure-et-Loir	4 366 10 142	974.La Réunion	18 111
26. Drôme	17 364	36.Indre	2 253	975.St-Pierre-et-Miquelon	397
38.Isère	32 647	37.Indre-et-Loire	14 916	976.Mayotte	213
73. Savoie	8 530	41.Loir-et-Cher	7 175	Total Drom-Com	37 272
74. Haute-Savoie	29 065	45.Loiret	14 952		
Total Grenoble	104 355	Total Orléans - Tours	53 804	TOTAL	2 025 241
-Total Grenobic	104 333	-Total Officials - Totals	- 55 604		

Les enseignants

Un peu plus de **134 000 enseignants** exercent dans les classes sous contrat de l'enseignement catholique, hors enseignement agricole.

Les ratios présentés ici sont calculés sur la base de 129 846 individus. Ce chiffre est inférieur à la réalité : en effet, ne sont comptabilisés que les enseignants (personnes physiques) installés administrativement par les services académiques au 30 novembre 2022. Des délégués auxiliaires sont devant des élèves à cette date avec un dossier administratif en cours de traitement et ne sont donc pas repris dans nos bases.

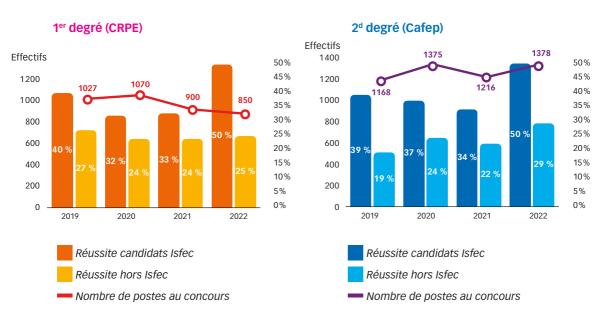
MOYENNE D'ÂGE ET RÉPARTITION FEMMES/HOMMES DANS LES 1er ET 2d DEGRÉS



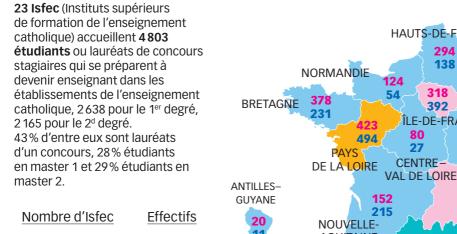
LES CONCOURS DE RECRUTEMENT

Les futurs enseignants des établissements d'enseignement privé associés à l'État par contrat sont recrutés par le CRPE (Concours de recrutement des professeurs des écoles) ou le Cafep (Concours d'accès aux fonctions d'enseignant dans les classes du 2^d degré de l'enseignement privé). Leur formation initiale est assurée dans le cadre de masters professionnels (Meef) par 23 Isfec (Instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique), en partenariat avec les cinq universités catholiques.

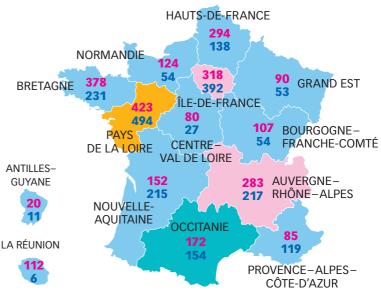
Il est possible de s'inscrire aux concours sans passer par un Isfec, mais les candidats ont un taux de réussite nettement supérieur lorsqu'ils sont issus de la formation en Isfec.



RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS EN ISFEC SE PRÉPARANT À DEVENIR ENSEIGNANT

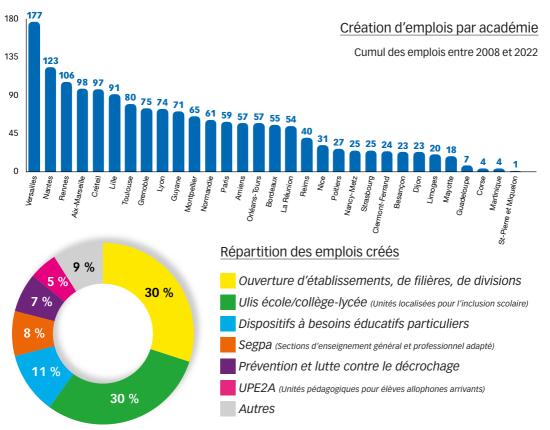






MOYENS AFFECTÉS À LA MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE

L'enseignement catholique poursuit une politique volontariste en faveur des publics en difficulté. Cela se traduit par une allocation de moyens spécifiques au titre de son plan « Réussite éducative » qui permet aux académies d'affecter des enseignants à des projets ciblés et d'ouvrir de nouvelles filières, voire de nouveaux établissements qui s'inscrivent dans cette dynamique. 1666 emplois ont été affectés à ce plan depuis 2008.



Les chefs d'établissement

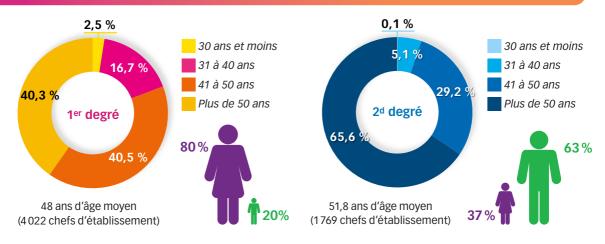
L'enseignement catholique s'appuie sur **5 695 chefs d'établissement** : 3 926 dirigent une ou plusieurs écoles, 1 673 dirigent un ou plusieurs établissements du second degré, 96 une école et un établissement du second degré.

Ils portent la responsabilité pastorale et ont la charge éducative, pédagogique, administrative et matérielle de leur établissement. Les femmes sont très largement majoritaires dans le 1^{er} degré. Deux chefs d'établissement sur trois sont des hommes dans le 2^d degré.

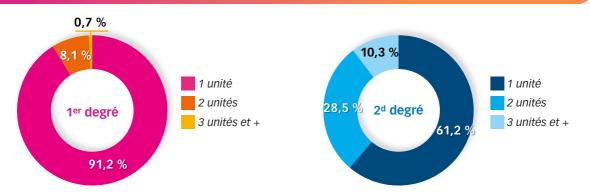
Quatre organisations professionnelles de chefs d'établissement sont reconnues par le Statut de l'enseignement catholique: le **Snceel** (2 340 adhérents), le **Synadec** (1 368 adhérents), le **Synadic** (520 adhérents) et l'**UNETP** (892 adhérents). Celles-ci participent aux instances de l'enseignement catholique et représentent les chefs d'établissement dans les relations avec l'État, les collectivités territoriales et les autorités académiques.

Les données présentées sont hors enseignement agricole (cf. p. XV).

MOYENNE D'ÂGE ET RÉPARTITION FEMMES/HOMMES DANS LES 1er ET 2d DEGRÉS



UNITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S) DIRIGÉE(S) PAR UN MÊME CHEF D'ÉTABLISSEMENT



TEMPS D'ENSEIGNEMENT DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

1er **degré**. Les chefs d'établissement du 1^{er} degré bénéficient d'une décharge dite « de direction » qui est fonction du nombre de classes. Leur service d'enseignement hebdomadaire est donc ainsi défini :

1 à 3 classes :	27 h (temps complet)
4 à 5 classes:	20,25h
6 à 8 classes :	18 h
9 à 11 classes :	13,5 h
40 -1	

12 classes et plus : pas d'enseignement

Lorsqu'il y a cumul de directions, la quotité de décharge est calculée sur la base du nombre total de classes sous la responsabilité du chef d'établissement. 2^d degré. Le statut du chef d'établissement dispose qu'il conserve des heures d'enseignement s'il le souhaite, ou si la situation économique de l'établissement le nécessite.

À la rentrée 2022, 12 % des chefs d'établissement du 2^d degré enseignent plus de 5 heures, 25 % de 1,5 à 5 heures. 63 % n'enseignent pas ou assurent moins de 1,5 heure.

27% des chefs d'établissement du 2^d degré qui dirigent un établissement de moins de 400 élèves assurent plus de 5 heures d'enseignement hebdomadaires.

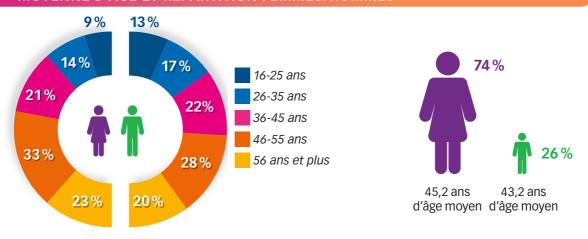
Les salariés des établissements

Les Ogec (Organismes de gestion de l'enseignement catholique) ont la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale des établissements. Ils sont les employeurs des personnels de droit privé.

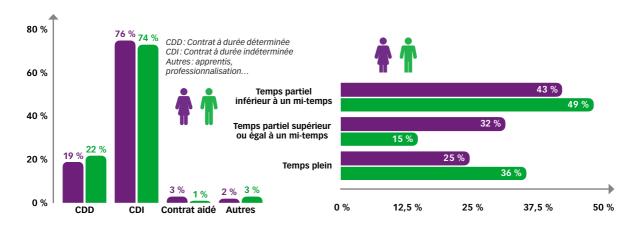
Les Ogec emploient plus de **80 000 salariés** dans les services supports (personnels administratifs, d'éducation, d'entretien, de restauration...).

Les données présentées ici sont tirées d'un panel de 24 800 salariés sur l'exercice 2020-2021, hors enseignement agricole (cf. p. XV).

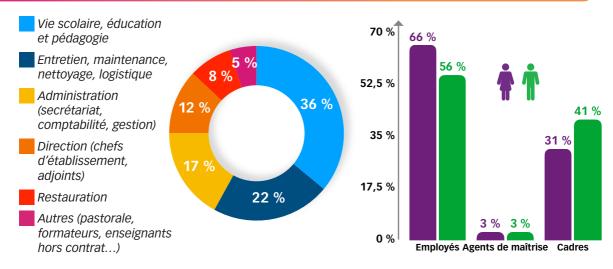
MOYENNE D'ÂGE ET RÉPARTITION FEMMES/HOMMES



RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRATS ET PAR TEMPS DE TRAVAIL



RÉPARTITION PAR TYPE DE FONCTIONS ET PAR CSP



Les indicateurs économiques

L'État est l'employeur des enseignants des établissements privés associés à l'État par contrat. Hors salaires des enseignants, le fonctionnement de ces établissements est assuré:

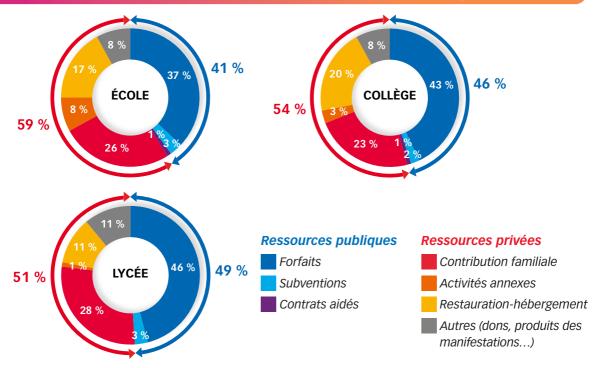
- d'une part, par **l'État et les collectivités territoriales** (commune pour les écoles, département pour les collèges et région pour les lycées), sous la forme d'un **«forfait d'externat»** qui doit en principe couvrir les dépenses de fonctionnement relatives à la scolarisation des élèves externes. Des subventions diverses et le financement des contrats aidés viennent compléter les ressources publiques;
- d'autre part, par les familles, sous la forme d'une
 contribution familiale » destinée à financer les activités liées au caractère propre et les investissements immobiliers.
 La restauration et l'hébergement, ainsi que la plupart des activités annexes (voyages, activités périscolaires...), sont à la charge exclusive des familles.

Les données présentées sont hors enseignement agricole (cf. p. XV).

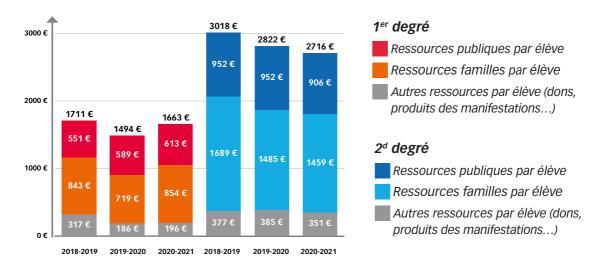
L'évolution significative de la répartition entre ressources publiques et privées est la conséquence de la crise sanitaire.

Le financement public est resté stable, alors que les ressources privées, résultant de la facturation aux familles, ont été fortement impactées par la fermeture totale ou partielle des établissements en 2019-2020 et 2020-2021.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT PUBLIC/PRIVÉ (hors salaires des enseignants)



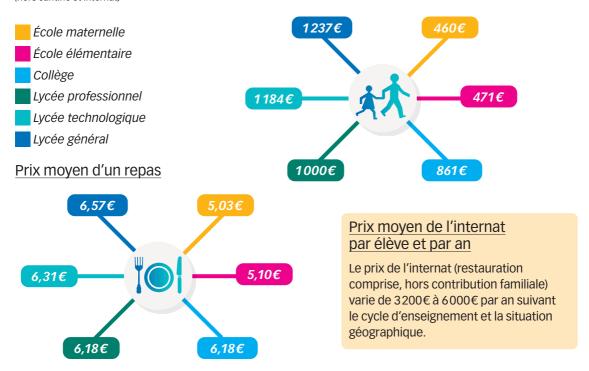
ÉVOLUTION DU FINANCEMENT PUBLIC/PRIVÉ (hors salaires des enseignants)



FINANCEMENT DES FAMILLES

Prix moyen de la contribution familiale par élève et par an

(hors cantine et internat)



La plupart des établissements effectuent des péréquations qui permettent aux familles à revenus modestes de bénéficier de remises sur les différentes prestations.

Par ailleurs, à la rentrée 2022, 12 % des élèves accueillis sont boursiers (10,6 % en collège, 9,3 % en lycée général et technologique, 25,6 % en lycée professionnel).

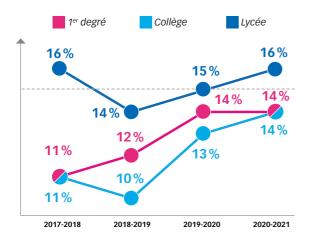
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET FONDS DE ROULEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) est l'excédent de trésorerie dégagé sur une année de fonctionnement. La CAF devrait être de l'ordre de 15% pour que l'établissement puisse fonctionner et investir (en particulier pour faire face à l'entretien immobilier). En réalité, 26 % des écoles et 16% des collèges et lycées ont une CAF inférieure à 5% de leurs produits annuels.

Le fonds de roulement correspond globalement au niveau de trésorerie d'un Ogec (Organisme de gestion de l'enseignement catholique) en début d'année scolaire et permet d'engager les premières dépenses en attendant les encaissements des contributions familiales et des forfaits publics. Environ 10% des établissemenst ont un niveau de trésorerie inférieur à deux mois de charges, pour une préconisation à quatre mois.

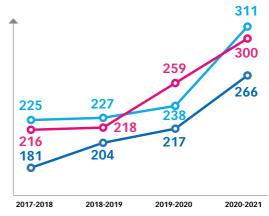
Évolution de la capacité d'autofinancement des établissements

En % des produits courants



Évolution du fonds de roulement des établissements

En nombre de jours de fonctionnement



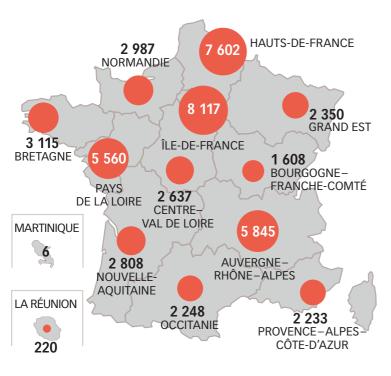
L'apprentissage

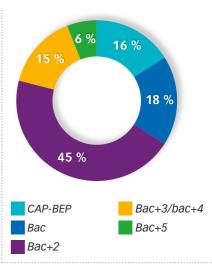
L'enquête conduite auprès des CFA (Centres de formation d'apprentis) et établissements du réseau a permis de recenser **47 336 apprentis** dans l'enseignement catholique, dont 8 458 dans l'enseignement agricole. Un effectif en progression de 18 % (+7 376 apprentis dont 4 995 en post-bac).

590 établissements sont engagés dans le développement de l'apprentissage au sein des **77 CFA** de l'enseignement catholique ou en lien avec un CFA partenaire. En outre, certains CFA de l'enseignement catholique accueillent également des organismes de formation qui ne relèvent pas de son réseau.

Deux tiers des formations assurées en apprentissage sont de niveau post-bac.

RÉPARTITION DES APPRENTIS PAR RÉGION ET PAR NIVEAU DE FORMATION

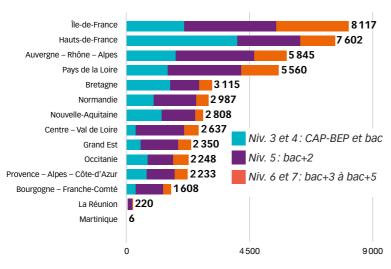




Répartition des apprentis par Opco (Opérateurs de compétences)

Орсо	Apprentis
Akto : Opco des services à forte intensité de main d'œuvre	15%
Opco Entreprises de proximité	15%
Ocapiat : agriculture, pêche, industrie agroalimentaire et territoires	14%
Opcommerce	13%
Atlas : assurances, services financiers et conseil	10%
Opco 2i : Opco interindustriel	8%
Opco de la construction	8%
Opco Mobilités	7%
Afdas : culture, industries créatives, médias, sport, tourisme, loisirs	3%
Fonction publique	3%
Uniformation : Opco Cohésion sociale	2%
Opco Santé	2%

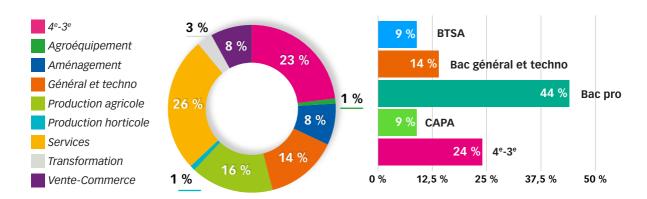
Nombre d'apprentis par région et niveau de formation



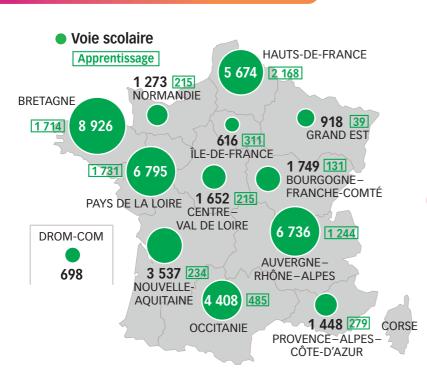
L'enseignement agricole

- Le Cneap (Conseil national de l'enseignement agricole privé) représente un tiers de l'enseignement agricole français. Il regroupe 175 lycées, 75 centres de formation d'apprentis et 104 centres de formation continue (soit plus d'un million d'heures annuelles de formation continue).
- 4800 professeurs enseignent dans ces établissements relevant du ministère de l'Agriculture, qui salarient un peu plus de 6500 personnels.
- Le réseau scolarise 44430 élèves (de la 4º au BTS) et 8766 apprentis (+12% par rapport à 2021), soit 53 196 apprenants. Toutes les catégories sociales y sont présentes (10% des élèves ont des parents agriculteurs-exploitants).
- En 2022, le taux de réussite aux examens est de 90,4%; le taux d'insertion professionnelle est de 90%.

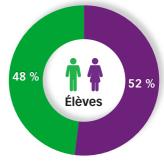
RÉPARTITION PAR SPÉCIALITÉ DE FORMATION ET PAR NIVEAU DE FORMATION



NOMBRE D'APPRENANTS PAR RÉGION

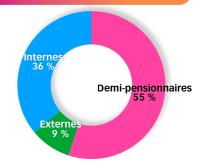


RÉPARTITION PAR GENRE



Contrairement aux idées recues. les filles sont plus nombreuses!

RÉPARTITION PAR RÉGIME



Plus d'un tiers des élèves sont internes dans l'un des 153 internats du réseau.

En résumé

L'enseignement catholique associé à l'État par contrat scolarise un élève français sur cinq. **7249 unités pédagogiques**¹ composent les établissements du réseau qui sont associés à l'État en application de la loi Debré de 1959 pour ceux qui relèvent de l'Éducation nationale, ou de la loi Rocard de 1984 pour ceux qui relèvent du ministère de l'Agriculture.

À la rentrée 2022, **2069 671 élèves** étaient accueillis dans ces établissements : 822 236 dans le 1^{er} degré, 1 203 005 dans le 2^d degré et le post-bac relevant de l'Éducation nationale et 44 430 dans l'enseignement agricole. Les établissements relevant de l'Éducation nationale scolarisent 15 853 élèves à besoins éducatifs particuliers.

Dans un contexte de baisse démographique, l'enseignement catholique a perdu 18115 élèves à la rentrée 2022, soit 0,9% de son effectif total. La baisse dans le 1^{er} degré, qui enregistre moins 8980 élèves (-1,1%), résulte de l'évolution démographique. Elle est plus inattendue dans le 2^d degré. Si l'effectif des collèges est stable, les lycées relevant de l'Éducation nationale perdent 8670 élèves (-0,7%).

Les classes des lycées généraux, hors post-bac, perdent 1878 élèves (-0,6%). Les autres formations des lycées technologiques et professionnels perdent 1004 élèves (-0,7%). La baisse est particulièrement marquée dans les formations post-bac avec 6236 étudiants de moins qu'à la rentrée précédente (-10%), les jeunes s'orientant de plus en plus souvent vers l'apprentissage.

Les lycées agricoles enregistrent une baisse de 465 élèves (-1%).

Enfin, le nombre d'apprentis accueillis dans les établissements du réseau passe de 39 960 à **47 336 apprentis**, en progression de 18 %.

1. Une unité pédagogique est une école, un collège ou un lycée (général, technologique, professionnel ou polyvalent). Un établissement peut comporter une ou plusieurs unités pédagogiques.

Sources

- Le Secrétariat général de l'enseignement catholique réalise chaque année en novembre une enquête destinée à consolider les effectifs d'élèves et les moyens d'enseignement affectés aux établissements. Cette enquête permet d'établir les ratios nécessaires à la préparation de la rentrée suivante sur la base des moyens horaires consommés. Les applications Ange 1 (Application nationale pour la gestion des élèves), pour le 1er degré, et Ange 2, pour le 2d degré, sont déployées à cet effet dans les établissements.
- Les données récoltées sont validées par les trente observateurs académiques du réseau Solfege (Service d'observation de l'enseignement catholique pour la fonction éducative et la gestion des emplois). Elles sont consolidées et analysées par Philippe Mignot, chargé de l'Observatoire national Solfege, que nous tenons vivement à remercier pour sa participation à ce dossier.
- Les informations sur les concours sont fournies par Formiris.
- Les données économiques sont issues de l'application Indices déployée par la Fédération nationale des Ogec.
- Les chiffres de l'enseignement agricole ont été fournis par le **Cneap** (Conseil national de l'enseignement agricole privé).
- Ceux de l'apprentissage proviennent de l'Agence Excellence Pro, de RenaSup et du Cneap.
- Enfin, les données relatives à l'enseignement public sont extraites du *RERS (Repères et références statistiques)* édition 2022 du **ministère de l'Éducation nationale** et des notes de la **Depp** (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance).